

Programme Bilan de compétences

Date : 04/05/2023

Bilan de compétences

Le bilan de compétence vous permet de mettre en lumière vos potentiels, de relever vos compétences professionnelles et personnelles pour orienter votre vie professionnelle afin qu'elle soit en accord avec vos motivations, votre éthique. Cette orientation peut amener à la définition d'un nouveau projet professionnel et/ou d'un projet de formation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue du bilan, le participant sera capable de :

- Identifier ses compétences, réussites, motivations et centres d'intérêts.
- Définir son projet professionnel et/ou son projet de formation
- Savoir utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-10 est : « Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

Durée : 24 heures maximum sur une période allant de 2 à 4 mois.

Format de la session : A distance en visio

Dates et horaires : A définir avec le participant selon les agendas respectifs,

Tarif : 1900 € via un financement CPF - Compte Personnel de Formation, Employeur (Plan de formation), Aide Individuelle à la Formation (Pôle Emploi), ANFH... - 1080 € En financement personnel (18h)

Effectifs

En individuel

Public concerné

Tout public, salarié ou demandeur d'emploi en projet de reconversion ou transition professionnelle

Pré-requis : Absence de pré-requis.

SARL AUTOUR DU BAOBAB

autourdubaobab@gmail.com 0667245293

11, rue de la libération Pasteur, 67200 STRASBOURG

Siret : 948 897 707 00014 – DA enregistré sous le numéro 44670744767 auprès du préfet de région Grand EST

Profil de l'intervenant

Stella Schaeffer : Formatrice, Consultante en bilan de compétences, Educatrice de jeunes enfants.

Educatrice de jeunes enfants depuis 2011 : Accompagnement des enfants et leur famille au sein d'un institut médico éducatif pendant 8 ans. Intervenante extérieure pour différents ateliers autour du Yoga et de l'éveil corporel et sensoriel au sein de diverses structures petite enfance et partenaires (crèches, ram, périscolaires, écoles, particuliers, associations, ville...), soutien à la parentalité, action de formation et accompagnement en bilan de compétences.

Rythme de la formation :

Rendez-vous individuels réguliers allant d'un 1h à 2h échelonnés sur une période de 2 à 4 mois en journée en semaine du lundi au vendredi.

Programme par modules

- PHASE 1 : Phase Préliminaire
 - Analyser la demande, identifier les attentes et les besoins, définir les objectifs du bilan et le format le plus adapté
 - Informer le candidat sur le déroulement de la prestation, les différentes phases du bilan, les outils utilisés et le cadre légal
 - Confirmer le caractère volontaire et l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.
 - Planifier le calendrier des entretiens
- PHASE 2 : Phase d'investigation
 - Connaissance de soi et accompagnement au changement
 - Analyser le parcours du bénéficiaire
 - Etudier les mécanismes du changement pour favoriser la mobilité et la réalisation du projet professionnel
 - Initier une démarche dynamique et déterminée constitutive de l'investigation tout au long du parcours
 - Identifier les motivations et freins éventuels
 - Investigation des compétences personnelles et professionnelles
 - Identifier les compétences mobilisées et transférables
 - Mise en lumière des aptitudes et talents
 - Faire l'inventaire des traits de personnalité, des valeurs et centres d'intérêts afin d'établir une cohérence avec le projet et le marché du travail.

SARL AUTOUR DU BAOBAB

autourdubaobab@gmail.com 0667245293

11, rue de la libération Pasteur, 67200 STRASBOURG

Siret : 948 897 707 00014 – DA enregistré sous le numéro 44670744767 auprès du préfet de région Grand EST

- Définir le projet professionnel
 - Etudier les projets identifiés
 - Formalisation du projet professionnel et du parcours de formation si nécessaire grâce à la mesure des écarts entre les compétences acquises et les compétences requises, afin de déterminer si besoin, les compétences à acquérir au regard du projet.
 - Relever les données socio-économiques du territoire en lien avec le projet.
- PHASE 3 : Phase de conclusion
 - Déterminer les actions à réaliser pour la réalisation du projet
 - Valider le plan d'actions
 - Rédaction du document de synthèse
 - Entretien de suivi à 6 mois

Organisation de l'action du bilan de compétence

Lieu, modalités pédagogiques et moyens techniques : Conditions :

Face à face pédagogique à distance en visioconférence. Cette formation nécessite donc pour le participant d'avoir un ordinateur équipé d'une caméra et une connexion internet. Le consultant établit un lien de connexion transmis par mail au participant pour se connecter à la séance.

Méthodes pédagogiques :

- Travail personnel sur supports : Exercices pratiques réalisés en distanciel en visioconférence et à domicile.
- Passation de tests
- Entretiens individuels : temps d'échange entre le participant et le consultant.

Préciser ici les supports / outils pédagogiques, par exemple : (Documents mis à disposition au format numérique)

- Fiche d'information du déroulé du bilan de compétence
- Travail à partir d'outils et exercices mis à disposition du participant pendant les entretiens.
- Document de synthèse remis au participant
- Fichier « ressources » pour effectuer les recherches liées au bilan de compétences et à la recherche d'emploi.

Moyens de suivi de l'exécution de l'appréciation des résultats de la formation

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

- Feuilles d'émargement
- Certificat de réalisation de l'action du bilan de compétence

SARL AUTOUR DU BAOBAB

autourdubaobab@gmail.com 0667245293

11, rue de la libération Pasteur, 67200 STRASBOURG

Siret : 948 897 707 00014 – DA enregistré sous le numéro 44670744767 auprès du préfet de région Grand EST

Evaluations des acquis des apprenants :

- Tout au long du bilan, les exercices réalisés permettent d'apprécier la réalisation des objectifs
- Transmission des exercices personnels à réaliser
- Document de synthèse

Evaluation de l'action du bilan de compétence par le participant.

Modalités et délais d'accès :

Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone, par mail ou via le formulaire de contact sur notre site internet. Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai de 12 jours ouvrés.

L'inscription est réputée acquise lorsque le contrat ou la convention de prestation est retournée signée.

Référent de la formation :

Pour tout renseignement et inscription veuillez contacter SCHAEFFER Stella, autourdubaobab@gmail.com, 06 67 24 52 93

Dates du bilan de compétences :

Les dates sont définies d'un commun accord selon les disponibilités du participant et du consultant.

Accessibilité/handicap :

Cette formation est accessible à la plupart des personnes en situation de handicap. Toutefois, notre référent en la matière SCHAEFFER Stella, autourdubaobab@gmail.com, 06 67 24 52 93, se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.

Déontologie du bilan de compétence

Article L6313-10

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi.

Il est **seul destinataire** des résultats détaillés et d'un document de synthèse qui **ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord**.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans, sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

Article R6322-35

SARL AUTOOUR DU BAOBAB

autourdubaobab@gmail.com 0667245293

11, rue de la libération Pasteur, 67200 STRASBOURG

Siret : 948 897 707 00014 – DA enregistré sous le numéro 44670744767 auprès du préfet de région Grand EST

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire, les ***trois phases suivantes*** :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- b) De définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
- c) De l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre ;

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- a) D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- b) D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
- c) De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle ;

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire

- a) De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- c) De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Article R6322-36

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Les actions du bilan de compétences sont menées de façon individuelle.

Toutefois, certaines actions conduites dans la phase d'investigation peuvent l'être de façon collective, à condition qu'il **ne soit pas porté atteinte au respect de la vie privée des bénéficiaires**.

Article R6322-37

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

La phase de conclusions du bilan de compétences, prévue au 3° de l'article [R. 6322- 35](#), se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse prévu au troisième alinéa de l'article [L. 6313-10](#). L'organisme prestataire communique également au bénéficiaire, au terme du bilan de compétences, les conclusions détaillées du bilan.

Article R6322-38

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusions du bilan de compétences. Il comporte les indications suivantes :

1° Circonstances du bilan ;

2° Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées

3° Le cas échéant, éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

SARL AUTOUR DU BAOBAB

autourdubaobab@gmail.com 0667245293

11, rue de la libération Pasteur, 67200 STRASBOURG

Siret : 948 897 707 00014 – DA enregistré sous le numéro 44670744767 auprès du préfet de région Grand EST

Article R6322-39

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Le document de synthèse est établi par l'organisme prestataire, sous sa seule responsabilité. Il est soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations.

SARL AUTOUR DU BAOBAB

autourdubaobab@gmail.com 0667245293

11, rue de la libération Pasteur, 67200 STRASBOURG

Siret : 948 897 707 00014 – DA enregistré sous le numéro 44670744767 auprès du préfet de région Grand EST

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FACTURATION ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les prix qui figurent dans nos supports de communication correspondent à un service standardisé. Des modifications éventuelles de programmes justifieront une proposition particulière sous forme de devis. Les prix indiqués dans les propositions, hors conditions particulières notifiées, ont une validité de 30 jours, date de proposition. Toutefois si une augmentation survient pendant la période de validité d'une proposition, les commandes passées bénéficieront du tarif indiqué sur la proposition.

La facture est adressée au client et/ou au financeur de la formation le dernier jour du stage. Celle-ci peut donc être adressée directement à un organisme de gestion des fonds de formation à condition de recevoir au préalable un bon de commande de la part de cet organisme, ou à la caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre d'un financement par le Compte personnel de formation ou encore à tout autre institution ou organisme de financement. En cas de non règlement de l'organisme de gestion et quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

COMMANDES

Toute commande de formation doit faire l'objet d'une confirmation écrite et suppose que le client accepte le contenu du stage et les pré requis, dont il s'engage à avoir eu connaissance.

PRESTATIONS DE SERVICE

Les stages Intra-entreprise sont organisés par le client. A défaut de convention exprès, Stella SCHAEFFER – Autour du Baobab n'est pas tenu d'effectuer l'installation des salles et des logiciels dans le cas d'une formation sur site. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

CONVENTION/CONTRAT DE FORMATION – PRISE EN CHARGE

Notre centre en tant qu'organisme de formation auprès de la Préfecture de la Région dont il dépend. Au défaut de financement propre par un client, les stages peuvent être pris en charge par un OPCO, ou tout autre organisme ou institution qui gère les fonds de formation sous condition des démarches et informations régulières et exigibles fournies par toutes les parties.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit. Une annulation parvenant moins de 15 jours ouvrés avant le début du cours, le client s'engage à verser une indemnité égale à 30% du montant net de la prestation. Une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant total de la formation.

ABSENCE D'UN STAGIAIRE

Une interruption ou une absence du fait du stagiaire à une formation commandée et non annulée donne lieu à facturation globale quand bien même l'OPCO refuserait de prendre en charge le coût de ladite formation.

DELAIS DE RÈGLEMENT

Les formations représentent principalement de la main-d'œuvre, les factures sont dues dès réception de la facture et au plus tard dans les quinze jours suivants.

PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT

Tout report de l'échéance de paiement entraînera, sans autre formalité, la facturation des frais financiers qui en découlent sur les bases du taux légal majoré d'un coefficient de 1,5 point avec un minimum forfaitaire de 50,00 € H.T.

ANNULATION D'UN COURS

Autour du Baobab se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter tout stage en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique, en respect de consignes gouvernementales empêchant ou limitant la bonne tenue de la prestation et ce sans dédommagement quel qu'il soit.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis au cours de la formation est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Toute reproduction ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code Pénal.

La responsabilité du client sera engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de cours.

GARANTIE DE SATISFACTION

Si la formation ne correspond pas aux attentes du ou des participants, il leur suffit de le signaler au formateur avant la fin de la première matinée de formation. Ils auront alors la possibilité de s'inscrire à une autre formation de leur choix en fonction de notre planning et sans frais supplémentaires. Dans ce cas précis les formations ne sont pas remboursées et font l'objet d'un report.

SARL AUTOUR DU BAOBAB

autourdubaobab@gmail.com 0667245293

11, rue de la libération Pasteur, 67200 STRASBOURG

Siret : 948 897 707 00014 – DA enregistré sous le numéro 44670744767 auprès du préfet de région Grand EST

